

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N°1

FINANCES

Rapporteur : Ludovic GOMEZ

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE POUR LE PROJET DE REFECTION DE LA TOITURE DES TRANSEPTS NORD ET SUD DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 5 du conseil municipal en date du 28 janvier 2021 approuvant le projet des travaux pour la réfection des transepts Nord et Sud de l'église Saint-Etienne d'un montant global estimé à 2 030 844 € HT et demandant une subvention au titre de la D.S.I.L 2021 « Relance »,

Considérant que la toiture des transepts de l'église SAINT-ETIENNE, classés Monument Historique en 1922, est en très mauvais état, ayant pour conséquence d'abîmer la charpente et générant des fuites d'eau,

Considérant que l'engagement de travaux a nécessité au préalable une étude historique sur la toiture des transepts Nord et Sud de l'église St Etienne, un diagnostic pathologique et le projet de restauration et suivi de chantier,

Considérant la mission de diagnostic de l'église St Etienne et de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Marie Pierre NIGUÈS Architecte pour un montant de 9 329,99 € HT,

Considérant que l'évaluation, mentionnée ci-dessus, a été affinée le 30 juillet 2021, elle est désormais de 1 950 104,16 € et se décompose comme suit :

	Montant € HT
Phase pré-opérationnelle	19 750,00
Phase n°1	704 098,07
Phase n°2	509 156,71
Phase n°3	500 159,32
Phase n°4	216 940,06

Qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet et de présenter une demande de subvention au titre de la conservation et la restauration des Monuments Historiques auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : décide de demander le montant maximum de la subvention au titre de la conservation et la restauration des Monuments Historiques auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire. D'autres modalités de financement sont prévues à savoir autofinancement de la commune ; subvention à solliciter auprès de la D.R.A.C.

Accusé de réception en préfecture
1414024
Date de télétransmission : 11/07/2022
Service : Préf. main préfecture, 11/07/2022

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

DELIBERATION N°1

ARTICLE 2: autorise le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Le Maire,
Philippe ABELLARD.



Télétransmis à la Préfecture
de Maine-et-Loire le

Mise en ligne sur le site : 13 juillet 2022



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

DÉLIBÉRATION N° 1

OBJET : Demande de subvention au titre de la conservation et la restauration des Monuments Historiques auprès du Conseil Départemental pour le projet de réfection de la toiture des transepts Nord et Sud de l'église SAINT-ETIENNE.

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par Bernadette BLANCHARD, pour le Maire empêché, le 1^{er} juillet 2022 se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 7 juillet 2022 à 20h30, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, GOMEZ Ludovic, Adjoint.

LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, PELÉ Laurent, SIENISKI Danièle, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, Pascal BOHN Bruno, ESTIMA Magali, GUITTET Christophe Conseillers Municipaux.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

BODINIER Élodie, Adjointe.

JURET Didier, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, MORINIERE Luc, Conseillers Municipaux,

AVAIT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN SON NOM :

Nom du mandant

Nom du mandataire

JURET Didier à

SIENISKI Danièle

BOUGET Steeve à

CADEAU Jean-Louis

NORMAND Valérie à

BLANCHARD Berandette

Secrétaire : FOURNIER Denis